

TARIF DES TAUX DE COMMISSIONS ET HONORAIRES AU 1er JANVIER 2024

VENTES

***IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION ET MIXTES
(HABITATION ET PROFESSIONNEL) – GARAGES***

A la charge de l'acquéreur (TVA incluse 20%)

. Jusqu'à 100 000 €.....	6 500,00 € TTC
. de 100 001 € à 150 000 €.....	7% TTC
. de 150 001 € à 200 000 €.....	5,5 % TTC
. de 200 001 € à 350 000 €.....	5% TTC
. au dessus.....	4,80% TTC

***TOUS AUTRES IMMEUBLES, TERRAINS, EXPLOITATIONS RURALES,
IMMEUBLES COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS :***

A la charge du Mandant

. Jusqu'à 50 000 €.....	12% + TVA
. au dessus	7% + TVA

CESSIONS

DROIT AU BAIL (pas de porte)

. Jusqu'à 15 245 €.....	12% + TVA
. de 15 246 € à 60 980 €.....	10% + TVA
. au dessus.....	8% + TVA
. + 9% HT sur loyers cumulés des 3 premières années	

LOCATIONS

***LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES
(HABITATION ET PROFESSIONNEL)
LOCAUX D'HABITATION MEUBLES***

A la charge du Bailleur

Honoraires de mise en location, visite, constitution du dossier, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux

. De 0 à 4 800 € de loyers annuels.....	8,30% TVA incluse
. Au-delà de 4 800 € de loyers annuels	8,00% TVA incluse

A la charge du Preneur

. Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10,00 € TVA incluse par m² en zone tendue et 8,00 € TTC/m² hors zone tendue
. Réalisation de l'état des lieux : 3,00 € TVA incluse par m².

LOCAUX COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET PROFESSIONNELS

A la charge du Preneur

Location sans droit d'entrée

. Pour une durée inférieure à 3 ans : 9% (TVA en sus) du montant des loyers cumulés pendant la durée du bail
. Pour une durée de 9 ans : 9% (TVA en sus) du montant des loyers cumulés de la première période triennale.

Location avec droit d'entrée

. Pour une durée de 9 ans : 9% TVA en sus du montant des loyers de la 1^{ère} période triennale et du droit d'entrée.

BAUX

LOCAUX PROFESSIONNELS, COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

A la charge du Preneur

1- Rédaction de bail sans négociation

. Jusqu' à 5000 € de loyer annuel.....	500,00 € TVA en sus
. de 5001 € à 15 000 €.....	8% TVA en sus
. de 15 001 € à 30 000 €.....	7% TVA en sus
. de 30 001 € à 60 000 €.....	6% TVA en sus
. au dessus	5% TVA en sus

**2- Rédaction de bail après négociation :
(en sus des honoraires de négociation)**

. Baux supérieurs à 3 années : 1% TVA en sus des loyers cumulés de la première période triennale.
. Baux inférieurs à 3 années : 2,5% TVA en sus des loyers cumulés.

GERANCE LOCATIVE

A la charge du Bailleur

Locaux d'habitation :

. Appartement : Gestion avec reversement des loyers mensuellement :
7,20 % TTC sur les encaissements

. Maison : Gestion avec reversement des loyers mensuellement :
6,00 % TTC sur les encaissements

. Gestion avec option assurance garantie loyers impayés :
Honoraires complémentaires de 2,90 % TTC sur les encaissements

Locaux industriels, commerciaux et professionnels :

. Gestion avec reversement des loyers :
6,00 % TTC sur les encaissements

PRESTATIONS DIVERSES à la charge du demandeur

. Rédaction d'avenant au bail 5 € TTC du m²
(minimum 100 € TTC).

. Renouvellement bail d'habitation 150,00 € TTC

. Renouvellement baux commerciaux
ou professionnels 1 000,00 € TTC

INVENTAIRE MOBILIER

. Forfait 80,00 € TVA incluse